

Sont présentes :

M. Étienne Ruel, président du Conseil d'administration
Madame Audrey Laurin, présidente du Comité Mise en Candidature
Madame Sandra Drouin, secrétaire du Conseil d'administration

Sont aussi présent(e)s :

Monsieur Christian Paradis, directeur général
Madame Hajer Abidi, adjointe à la direction générale
Madame Goretti Trindade, conseillère en communication et vie associative

Nombre de participants en mode virtuel – **120 personnes**
Nombre de participants aux votes – **576 votants**

1. Ouverture de l'Assemblée

1.1 MOT DE BIENVENUE

M. Étienne Ruel, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux membres à cette assemblée générale annuelle qui se tient pour la quatrième année consécutive en formule virtuelle.

Le président de la Caisse populaire Desjardins de l'Envolée agit à titre de président d'assemblée. Il est accompagné par Mme Audrey Laurin, présidente du comité de mise en candidature qui présentera son rapport à l'issue de l'appel de candidatures, Mme Sandra Drouin, secrétaire du conseil d'administration (qui sera assisté dans ses fonctions par mesdames Hajer Abidi, adjointe à la direction générale et Goretti Trindade, conseillère en communication et vie associative) et M. Christian Paradis, directeur général de la Caisse. Des techniciens sont également sur place avec du matériel visuel ainsi qu'une ressource en ligne pour du soutien.

M. Étienne Ruel informe les membres que seuls les sujets mentionnés dans l'avis de convocation pourront faire l'objet de présentations et d'informations au cours de l'assemblée.

Il rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse pourra proposer ou appuyer une proposition et voter lors de la période de quatre (4) jours prévus après l'assemblée. C'est lors de cette période que les membres pourront se prononcer sur la répartition des excédents annuels et les ristournes ainsi que pour l'élection des membres du conseil d'administration.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Présentation d'une capsule vidéo introductive de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Mme Sandra Drouin, secrétaire, est invitée par le président, M. Étienne Ruel, à présenter les règles de fonctionnement qui faciliteront le bon déroulement et les interactions.

Ces modalités portent notamment sur :

- La façon de poser des questions ou de proposer ou d'appuyer une recommandation du conseil d'administration;
- Les différentes périodes de questions tout au long de la présentation;
- La façon de voter lors des votes en direct.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Pour cette assemblée à distance, comme il y aura de la votation en direct, nous devons nommer deux scrutateurs. Le président recommande que Mme Hajer Abidi et M. Jean-François Nadeau agissent comme scrutateurs, étant donné qu'ils ont préalablement été familiarisés avec le processus de votation utilisé ce soir. Ils seront chargés de recueillir le résultat des votes auprès du technicien responsable du système de votation afin qu'il puisse communiquer les résultats des votes.

Le président demande un proposeur et un appuieur pour la recommandation.

Après validation de leur qualité de membre de plein droit, **il est proposé par (retiré) et appuyé par (retiré)** que la nomination des scrutateurs soit soumise au vote en direct. Après la période de votation, **le président annonce que la proposition de nommer Mme Hajer Abidi et M. Jean-François Nadeau comme scrutateurs est adoptée.**

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Au bénéfice de tous les membres, M. Étienne Ruel, président du conseil d'administration, demande à la secrétaire du conseil d'administration, Mme Sandra Drouin, de faire la lecture de l'ordre du jour qui a été préalablement publié sur notre site Internet et qui était disponible sur demande à la Caisse.

La secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour

1. *Ouverture de l'assemblée*
 - 1.1 *Mot de bienvenue*
 - 1.2 *Message du président du Mouvement Desjardins*
2. *Fonctionnement et déroulement de l'assemblée*
 - 2.1 *Règles pour participer à l'AGA*
 - 2.2 *Nomination des personnes scrutatrices*
 - 2.3 *Adoption de l'ordre du jour*
 - 2.4 *Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 avril 2022*
3. *Rapport sur l'année 2022*
 - 3.1 *Rapport du conseil d'administration*
 - 3.2 *Rapport sur la surveillance des règles déontologiques*
 - 3.3 *Rapport financier*
 - 3.4 *Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu*
4. *Période de questions*
5. *Propositions soumises au vote*
 - 5.1 *Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)*
 - 5.2 *Élection des membres du conseil d'administration*
 - 5.2.1 *Nomination des officiers pour la période d'élection*
 - 5.2.2 *Rapport du comité de mise en candidature*
 - 5.2.3 *Présentation des personnes candidates*
 - 5.2.4 *Élection par votation*
 - 5.3 *Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats*
6. *Fin de la rencontre et remerciements*
7. *Publication des résultats et levée de l'assemblée*

Le président demande un proposeur et un appuieur pour la recommandation.

Après validation de leur qualité de membre de plein droit, **il est proposé par (retiré) et appuyé par (retiré)** que la proposition d'ordre du jour soit soumise au vote en direct. Après la période de votation en direct, **le président annonce que l'ordre du jour est adopté.**

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 avril 2022

Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. À cet effet, nous n'en ferons pas la lecture ni le résumé.

Le président demande un proposeur et un appuieur pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2022.

Après validation de leur qualité de membre de plein droit, **il est proposé par (retiré) et appuyé par (retiré)** que la proposition soit soumise au vote en direct.

Le président invite les membres à soumettre leurs questions dans la boîte de dialogue.

Aucune question n'est soulevée.

Après la période de votation en direct, **le président annonce que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022 est adopté.**

3 Retour sur l'année 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

Le président présente le rapport du conseil d'administration et il nomme chacun des membres du conseil.

Le président fait la lecture de la Revue annuelle qui énonce les principales réalisations concrétisées dans la dernière année et qui est disponible sur le site Internet de la Caisse.

Il remercie tous ceux qui œuvrent à la Caisse pour leur engagement ainsi que tous les membres pour la confiance qu'ils nous témoignent.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le président présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques s'étant terminée le 31 décembre 2022 et déclare que :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent;
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

Une vidéo présentant les faits saillants du rapport annuel de la Caisse est diffusée. Cette capsule démontre la situation financière pour le dernier exercice.

Aucune question n'est soulevée.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

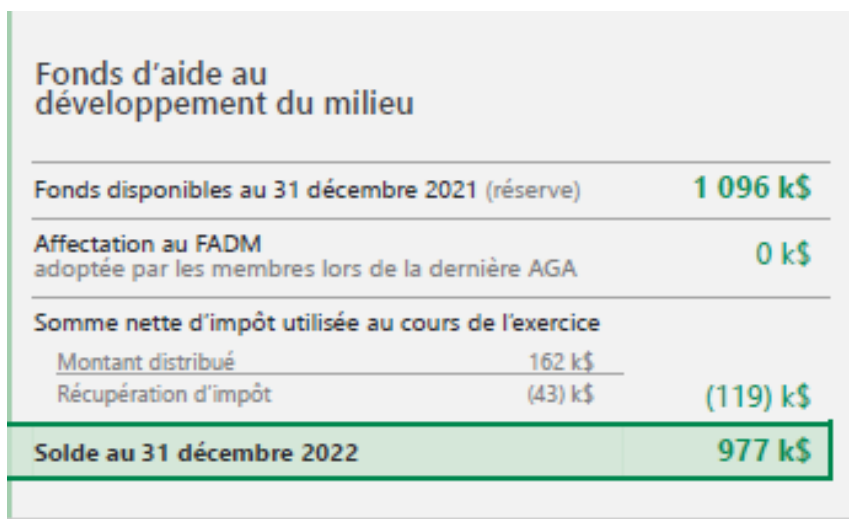
Une vidéo présentant les sommes totales qui ont été investies en 2022 pour soutenir des projets et initiatives du milieu, que ce soit avec notre Fonds d'aide au développement du milieu et/ou nos dons et nos commandites.

La Caisse Desjardins de l'Envolée est également bien présente dans son milieu en accordant des dons et des commandites à divers organismes. Au cours de l'année 2022, un total de 141 320 \$ a été remis selon la répartition suivante :



De plus, la Caisse s'est dotée d'une Politique d'investissement qui est rendue publique sur le site Internet et celle-ci vise à assurer la transparence avec les membres et partenaires de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu.

Pour finaliser ce volet, le président présente le solde du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse au 31 décembre 2022. Le solde est constitué des fonds qui étaient disponibles au 31 décembre 2021. Le solde de notre FADM au 31 décembre 2022 est de 977 k\$.



Fonds d'aide au développement du milieu	
Fonds disponibles au 31 décembre 2021 (réserve)	1 096 k\$
Affectation au FADM adoptée par les membres lors de la dernière AGA	0 k\$
Somme nette d'impôt utilisée au cours de l'exercice	
Montant distribué	162 k\$
Récupération d'impôt	(43) k\$
	(119) k\$
Solde au 31 décembre 2022	977 k\$

4 Période de questions

Le président invite les membres à faire parvenir leurs questions via la boîte de dialogue prévue à cet effet.

Aucune question n'est soulevée.

5 Propositions soumises aux votes

5.1 Présentation des scénarios en vue de la votation

Présentation d'une capsule vidéo expliquant le versement des ristournes individuelles et collectives ainsi que l'évolution de la ristourne.

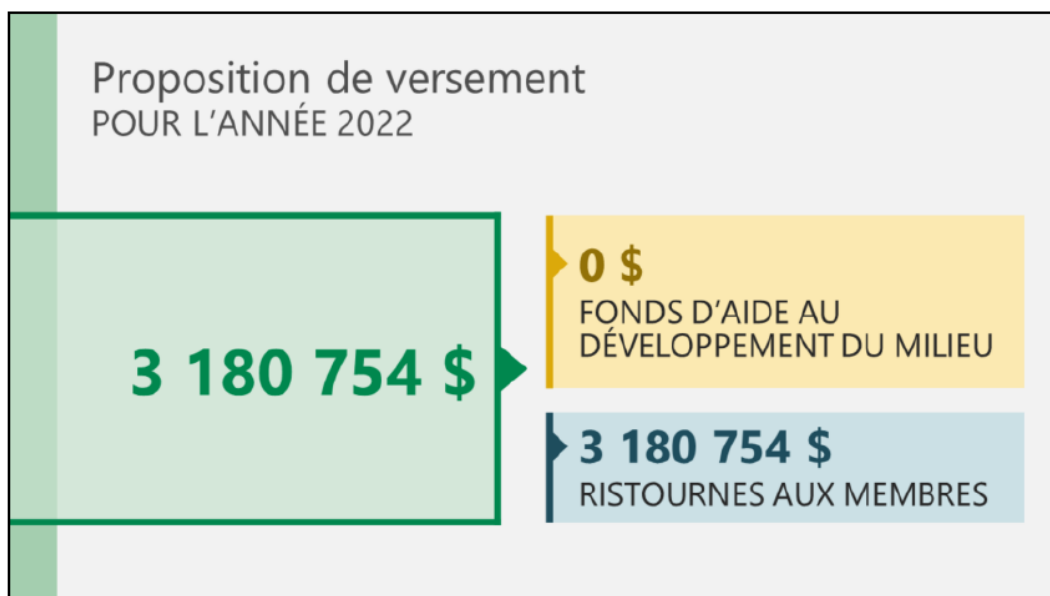
Toute la documentation de référence est disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse.

Le président précise que les scénarios recommandés par le conseil d'administration sont les plus avantageux pour les membres et qu'ils sont totalement conformes aux encadrements applicables.

M. Étienne Ruel mentionne que nos excédents se chiffrent à 11 266 000 \$.

Le président invite M. Christian Paradis, directeur général, à présenter le scénario de répartition des excédents annuels recommandé par le conseil d'administration.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres¹	11 266 k\$
	Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	39 091 k\$
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	119 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	7 k\$
	Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	50 483 k\$
	Affectation au FADM	0 k\$
	Affectation à la RRE	(13 185) k\$
	Affectation à la réserve générale	(37 298) k\$
	Solde des excédents à répartir	0
	<small> ¹ Inclut 3 187 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes ² Net d'impôt FADM Fonds d'aide au développement du milieu RRE Réserve pour ristournes éventuelles </small>	



Proposition sur la répartition des excédents annuels			
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			450 k\$
Épargne et placements			383 k\$
Fonds		0,72	176 k\$
Prêts et marges de crédit			1 026 k\$
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$/1 000 \$ de prime		407 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		205 k\$
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$³		514 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		19 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			3 180 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Le président demande un proposeur et un appuieur pour la recommandation.

Après validation de leur qualité de membre de plein droit, **il est proposé par (retiré) et appuyé par (retiré)** que le projet de répartition des excédents annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2022 soit soumis au vote à partir de minuit le soir même, et ce, pendant quatre (4) jours.

Le président invite les membres à soumettre leurs questions dans la boîte de dialogue.

Aucune question n'est soulevée.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

M. Étienne Ruel agira comme président d'élection tel que le prévoit le Règlement intérieur de la Caisse et Mme Sandra Drouin agira comme secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Avant d'ouvrir la période d'élection, Mme Audrey Laurin, présidente du Comité de Mise en Candidature, rappelle la démarche du profil collectif enrichi.

Elle présente le rapport du comité en vue de l'élection des membres du conseil d'administration.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 17 janvier 2023, par affichage dans tous nos établissements, diffusion sur notre microsite ainsi que sur notre page Facebook.

Pour l'assemblée générale de cette année, trois (3) postes sont à combler. Comme indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, le conseil d'administration est particulièrement à la recherche de membres avec les profils suivants :

- des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : coopération / gestion d'entreprise / comptabilité / santé, services sociaux et vie communautaire.
- 1 ou 2 femmes / et / 1 ou 2 hommes pour maintenir la parité. Les personnes non binaires sont également invitées à soumettre leur candidature.

- des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 2 de 35-49 ans et 1 de 65 ans et plus.

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu huit (8) candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins.

Mme Audrey Laurin présente les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année :

Madame Corinne Belley
Monsieur Jonathan Clément
Monsieur David Dubois
Madame Josée Fauchon
Madame Marlène Hutchinson
Monsieur Gautier Njokou Tchoutang
Monsieur Richard Perreault
Monsieur Gabriel Rioux-Ouimet

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le site Internet de la Caisse et est disponible sur demande. Ce document présente les textes de motivation de tous les candidats et candidates éligibles ainsi qu'un tableau synthèse, à la fin, pour indiquer de quelles façons chacune de ces personnes vient répondre aux critères recherchés par le conseil d'administration pour atteindre son profil collectif cible.

Mme Audrey Laurin invite les membres à consulter le document de présentation des personnes candidates avant d'exercer leur droit de vote afin de faire des choix éclairés.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Le président invite, à tour de rôle, les huit candidats à faire une courte présentation orale d'une durée maximale d'une minute et mentionne que cette portion de l'assemblée sera disponible en réécoute sur le site internet de la caisse.

5.2.4 Élection par votation

Comme mentionnée en début d'assemblée, le président rappelle que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents

Le président rappelle aux membres les éléments sur lesquels ils seront appelés à voter au cours des 4 prochains jours, soit :

- la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes; et
- l'élection des membres du conseil d'administration.

Il indique également que :

- seuls les membres de plein droit pourront voter;
- la réécoute de l'assemblée de ce soir sera possible par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse;
- il y aura deux moyens simples de voter, soit par AccèsD en ligne ou AccèsD mobile;
- Nouveauté cette année : les membres auront la possibilité d'utiliser la borne de votation, pour les quatre prochains jours aux différents centres de services de la Caisse. Cette solution est ouverte à tous et a été mise en place afin de permettre de recueillir le vote des membres qui n'ont pas AccèsD.

Ouverture de la période de votation en différée pour quatre (4) jours

Dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour les 4 prochains jours. Il sera possible pour les membres de voter jusqu'au 8 avril, à 23h59.

Précisions sur l'annonce des résultats

Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.

24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif.

Dans l'éventualité où il y aurait un vote négatif sur les propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation.

6 Fin de la rencontre et remerciements

Le président remercie les membres pour leur participation virtuelle à cette quatrième assemblée générale annuelle et souhaite bonne chance aux candidats et candidates en élection.

Il remercie également les employés et les gestionnaires de la Caisse qui se sont surpassés cette année.

Cette portion de l'assemblée tenue le 4 avril se termine à 20 h 03.

7 Publication des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le CA :

Proposition sur la répartition des excédents annuels

94,79 % des membres ont voté en faveur de la recommandation. La proposition est adoptée.

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des élections des membres du conseil d'administration :

- Corinne Belley
- Marlène Hutchinson
- Richard Perreault

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'AGA est officiellement levée le 12 avril 2023, à 11 h 22.

Étienne Ruel, président

Sandra Drouin, secrétaire